

Déclaration CFDT PSTE

RPN Complémentaire santé

9 avril 2026

Depuis le début du conflit au Moyen-Orient le 28 février 2026, la situation économique et sociale en France s'est considérablement dégradée. Les récentes données de l'Insee et de la Banque de France confirment un regain d'inflation, avec une augmentation des prix à la consommation estimée de 1.7 % en mars 2026, après + 0,9 % en février, sous l'effet direct de la flambée des prix de l'énergie et des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales. **Ainsi, sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 1.9 % au mois de mars.** Le blocage du détroit d'Ormuz et la hausse des cours du pétrole et du gaz ont provoqué une envolée des coûts de transport et des prix à la consommation, menaçant directement le pouvoir d'achat des ménages et l'équilibre budgétaire des services publics.

Pour les salariés de la Sécurité sociale, cette nouvelle crise s'ajoute à des années de stagnation salariale et de dégradation des conditions de travail. Malgré un léger rattrapage du pouvoir d'achat en 2024-2025, les prévisions pour 2026 sont alarmantes : le revenu réel par unité de consommation devrait reculer de 0,5 %, tandis que l'inflation, portée par la guerre et la spéculation sur les hydrocarbures, risque de dépasser 2,5 % d'ici l'été. **Les agents, déjà confrontés à des salaires insuffisants et à une charge de travail accrue, subissent de plein fouet les conséquences de cette crise.**

Face à cette urgence, la **CFDT** exige des mesures immédiates et ambitieuses :

- **L'augmentation immédiate de la valeur du point**, avec un rattrapage intégral de l'inflation cumulée depuis 2022 et l'instauration d'un minimum garanti de 180 € bruts mensuels, afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat et de restaurer la dignité des salariés.
- **La sécurisation des parcours professionnels** permis par la nouvelle classification, avec des engagements pluriannuels clairs et une reconnaissance des métiers et des parcours professionnels (RMPP) à la hauteur des responsabilités exercées.
- **L'augmentation, avec effet immédiat, de la participation de l'employeur à 7,32 € par titre-restaurant**, pour soutenir concrètement

le pouvoir d'achat des agents. A l'heure où l'utilisation de ce moyen de paiement pourrait être étendue au dimanche, ne pas en augmenter la part employeur serait un comble !

- **Le relèvement de la participation employeur à 60 % sur la cotisation de la complémentaire santé**, ainsi qu'une refonte du mécanisme de cotisation pour plus d'équité et de protection, notamment pour les plus modestes.
- **L'extension de la prime Ségur** à l'ensemble des oubliés des organismes du Régime Général, sans exclusion, pour reconnaître à sa juste valeur l'engagement de tous les agents.
- **L'extension, à titre exceptionnel, du nombre de jours de télétravail** dans l'ensemble des organismes, afin de limiter l'impact de la hausse des coûts de transport et d'améliorer l'équilibre vie professionnelle-vie privée.
- **La mise en place d'une prime spécifique pour compenser l'augmentation du carburant**, destinée aux salariés contraints d'utiliser leur véhicule personnel en l'absence de transports publics adaptés.

La **CFDT** le redit clairement : on ne peut pas demander indéfiniment aux agents de la Sécurité sociale de tenir des missions essentielles sans leur accorder la reconnaissance qu'ils méritent. Leur travail fait tenir la solidarité au quotidien ; il est temps que cela se traduise enfin concrètement.

Pourtant, depuis notre déclaration du 20 mars dernier, aucune réponse concrète n'a été apportée par l'UCANSS, le COMEX ou la Direction de la Sécurité sociale. Nous sommes toujours en attente de réponses suite à notre interpellation des Ministères !

Que disent-ils ? Que proposent-ils ?

Rien ne peut justifier cet attentisme, d'autant plus dans un contexte où chaque jour de retard aggrave la précarité des salariés.

Nous exigeons que l'UCANSS et le COMEX assument sans délai leur rôle d'employeur, en défendant sans réserve les intérêts des salariés et en obtenant immédiatement les financements nécessaires auprès des pouvoirs publics. Il est plus que temps d'agir, et de cesser les tergiversations.

Nos déclarations en ce sens ne peuvent se répéter indéfiniment sans autre réaction que des réponses évasives de votre part ou des pouvoirs publics. La **CFDT** ne demande plus seulement à être écoutée : elle exige d'être entendue, et qu'enfin, des actes remplacent des paroles inefficaces et sans lendemain.

Le 9 avril 2026